

Note d'information des patients sur les missions du Centre de Coordination en Cancérologie « 3C »



Rôle du 3C : équipe qualité règlementaire¹ chargée de structurer et d'évaluer l'activité cancérologique d'un ou plusieurs établissements de santé, afin d'améliorer la prise en charge des patients.

Organisation du 3C du CHU de Toulouse :

Mis en place en 2005, le 3C est commun à l'ensemble des services et unités de la Fédération de Cancérologie du CHU qui prennent en charge les patients atteints de cancer sur les trois sites hospitaliers : Purpan, Rangueil-Larrey et Oncopole.

Comité de pilotage

- Pr Rosine GUIMBAUD, oncologue digestif, présidente du 3C
- Directeur de la qualité, sécurité, relations avec les usagers
- Directeur délégué du pôle Oncopole / Fédération de Cancérologie
- Cadre supérieur du pôle Oncopole

Bureau opérationnel

Localisé sur le site de l'Oncopole

Rattachement administratif : Direction qualité

Dr Laetitia DAUBISSE-MARLIAC
Médecin de Santé Publique
Coordonnateur médical

Mme Audrey IFFRIG
Cadre de santé
Coordonnateur qualité

Mme Karine ROUQUET
Assistante

☎ 05 31 15 57 46

✉ 3c.sec@chu-toulouse.fr

Nos missions :

- Contribuer à l'information des patients en accompagnant la mise en place du dispositif d'annonce et la rédaction de supports d'information ;
- Informer les professionnels par la diffusion des référentiels de pratique, le relai des informations régionales et nationales relatives à la prise en charge des patients atteints de cancer, l'aide au déploiement du dossier communicant de cancérologie, la tenue d'annuaires de contacts ;
- Evaluer la prise en charge des patients et leur satisfaction, en effectuant des audits de dossiers et des enquêtes ;
- Produire des données d'activité pour décrire les différentes activités cancérologiques des établissements constituant le 3C et leur évolution.

La réalisation de nos missions est évaluée annuellement au niveau régional et national afin de rendre compte de la bonne mise en œuvre du Plan Cancer.

Activités d'évaluation du 3C : patients concernés, données collectées et droits

Dans le cadre de ses missions d'amélioration de la qualité et du service rendu aux patients, le 3C évalue régulièrement la qualité des prises en charge à partir d'un échantillon de dossiers de patients **pris en charge en hospitalisation** pour le diagnostic ou le traitement de leur cancer sur un ou plusieurs établissements du CHU de Toulouse.

Pour cela, les membres du bureau opérationnel du 3C, soumis au secret professionnel médical, peuvent être **amenés à consulter votre dossier médical informatisé** afin d'y recueillir des informations concernant votre prise en charge.

Ces évaluations, **internes au CHU ou bien réalisées à la demande du Réseau régional de cancérologie Onco-Occitanie**, sont réalisées **dans la plus stricte confidentialité** et **seules des données anonymes sont recueillies et analysées**.

Si votre dossier est tiré au sort et **sans opposition de votre part**, le bureau opérationnel du 3C **recueillera des renseignements concernant** vos âge, sexe, lieux et dates de diagnostic et d'initiation du traitement, nature de vos traitements, résultats de vos examens, description de votre tumeur, discussion de votre dossier en réunion de concertation pluridisciplinaire, annonce qui vous a été faite et votre accès aux soins de support disponibles sur le CHU. Afin d'être analysées, les données recueillies seront **informatisées** et **protégées** de façon à garantir leur confidentialité.

Conformément à la loi², vous pouvez demander au CHU de Toulouse la communication des données recueillies, exercer vos droits d'opposition, de modification, de mise à jour ou d'effacement. Vous devez pour cela **vous adresser au délégué à la protection des données** du CHU qui nous informera de votre demande, en écrivant à l'adresse mail : DPO@chu-toulouse.fr

¹ Circulaire DHOS/SDO n° 2005-101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie. Disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-03/a0030034.htm>

² Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée le 28 juin 2018 (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018), intégrant le Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données personnelles – RGPD